

RÈGLEMENT – CHAMPIONNAT DE BASSE-NORMANDIE INDIVIDUEL

1) DISPOSITIONS GENERALES :

11) Conditions de participation :

Le championnat de Basse-Normandie individuel est réservé aux joueurs et joueuses de nationalité française, licenciés traditionnels et entrant dans les catégories d'âge fixées par la FFTT : - de 9 ans, - de 11 ans, - de 13 ans, - de 15 ans, - de 18 ans et Elite.

Un joueur ou une joueuse peut participer au tableau de sa catégorie d'âge et celui de la catégorie d'âge immédiatement supérieure. S'il ne participe qu'à un seul tableau, ce sera obligatoirement celui de sa catégorie d'âge.

Toutefois, une dérogation exceptionnelle pourra être accordée à un joueur ou à une joueuse si son niveau de jeu le justifie.

12) Engagement :

Il n'y a pas de droits d'inscription.

13) Déroulement de l'épreuve :

Dans toutes les catégories, les parties se déroulent au meilleur des cinq manches.

14) Dispositions diverses :

Chaque qualifié recevra une qualification qu'il devra confirmer.

Tout joueur engagé doit obligatoirement participer à l'épreuve, sauf en cas de forfait excusé transmis impérativement 4 jours avant la date de l'épreuve.

Une amende de 15 € sera réclamée pour tout forfait non excusé, sauf cas de force majeure justifié par courrier.

15) Titres :

12 titres de champion de Basse Normandie sont attribués

- - Champion de Basse Normandie simple des – de 9 ans	16 joueurs
- - Championne de Basse Normandie simple des – de 9 ans	8 joueuses
- - Champion de Basse Normandie simple des – de 11 ans	16 joueurs
- - Championne de Basse Normandie simple des – de 11 ans	12 joueuses
- - Champion de Basse Normandie simple des – de 13 ans	16 joueurs
- - Championne de Basse Normandie simple des – de 13 ans	12 joueuses
- - Champion de Basse Normandie simple des – de 15 ans	16 joueurs
- - Championne de Basse Normandie simple des – de 15 ans	12 joueuses
- - Champion de Basse Normandie simple des – de 18 ans	16 joueurs
- - Championne de Basse Normandie simple des – de 18 ans	12 joueuses
- - Champion de Basse Normandie simple Elite Messieurs	8 joueurs
- - Championne de Basse Normandie simple Elite Dames	8 joueuses

2) ORGANISATION SPORTIVE POUR LES CATEGORIES JEUNES :

21) Qualification des joueurs :

211) 16 joueurs sont qualifiés pour la catégorie des – de 9 ans garçons :

- 8 premiers joueurs du classement au Critérium Fédéral après les 4 tours régionaux ou 5 tours nationaux,
- 8 autres joueurs de la manière suivante : 2 joueurs sélectionnés par chaque comité départemental + 1 joueur par comité départemental pour les deux comités ayant le plus de licenciés traditionnels poussins.

212) 8 joueuses sont qualifiées pour la catégorie des – de 9 ans filles :

- 2 joueuses sélectionnées par chaque comité départemental + 1 joueuse par comité départemental pour les deux comités ayant le plus de licenciées traditionnelles poussines.

213) 16 joueurs sont qualifiés pour les catégories des – de 11 ans, des – de 13 ans, des – de 15 ans et des – de 18 ans :

- 2 joueurs désignés par la Commission Sportive Régionale sur proposition du Conseiller Technique Régional.
 - 2 joueurs par comité départemental (1^{er} et 2^{ème} de la Finale Départementale)
 - complétés à partir du classement aux points du critérium fédéral après les 4 tours régionaux ou 5 tours nationaux. Si plusieurs joueurs sont ex-æquo, la priorité est donnée au joueur le plus jeune.
- Lorsqu'un joueur qualifié au titre du a) ou b) décline sa sélection, le tableau est complété en appliquant le c).

214) 12 joueuses sont qualifiées pour les catégories des – de 11 ans, des – de 13 ans, des – de 15 ans et des – de 18 ans :

- 2 joueuses désignées par la Commission Sportive Régionale sur proposition du Conseiller Technique Régional.
 - 1 joueuse par comité départemental (1^{ère} de la Finale Départementale).
 - complétés à partir du classement aux points du critérium fédéral après les 4 tours régionaux ou 5 tours nationaux. Si plusieurs joueuses sont ex-æquo, la priorité est donnée à la joueuse la plus jeune.
- Lorsqu'une joueuse qualifiée au titre du a) ou b) décline sa sélection, le tableau est complété en appliquant le c).

215) 8 joueuses sont qualifiées pour la catégorie Elite Dames :

- a) Inscriptions par mail (lbntt@wanadoo.fr) ouvertes aux Juniors et Seniors de la région pour la catégorie Elite jusqu'au dimanche 11 mai 2014.
b) A l'issue des inscriptions, les 8 meilleures joueuses aux points Licence seront convoquées.

216) 8 joueurs sont qualifiés pour la catégorie Elite Messieurs :

- a) Inscriptions par mail (lbntt@wanadoo.fr) ouvertes aux Juniors et Seniors de la région pour la catégorie Elite jusqu'au dimanche 11 mai 2014.
b) A l'issue des inscriptions, les 8 meilleurs joueurs aux points Licence seront convoqués.

22) Déroulement sportif :

La formule peut être revue en fonction du nombre de participants.

221) Tableaux à 8 joueurs et 8 joueuses :

Les 8 joueurs(ses) sont répartis dans 2 poules de 4.

Ils sont placés dans ces poules par ordre de points classement décroissant en limitant au maximum le nombre de joueurs d'un même club – cf article 14 des règlements fédéraux.

Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final avec classement intégral.

Uniquement pour la catégorie des – de 9 ans filles, les 3^{ème} et 4^{ème} de poule sont placées dans un tableau avec classement intégral pour les places 5 à 8.

222) Tableaux à 12 joueuses :

Les 12 joueuses sont réparties dans 4 poules de 3.

Elles sont placées dans ces poules par ordre de points classement décroissant en limitant au maximum le nombre de joueuses d'un même club – cf article 14 des règlements fédéraux.

Toutes les joueuses sont qualifiées pour le tableau final à élimination directe, avec classement des 3 premières.

Les joueuses sont placées de la manière suivante dans le tableau :

- la 1^{ère} de la poule 1 en position 1.
- la 1^{ère} de la poule 2 en position 2.
- la 1^{ère} de la poule 3 et 4 en position 3 et 4 par tirage au sort
- les 2^{ème} de poule en position 5 à 8 dans le ½ tableau opposé de leur 1^{ère} respective
- les 3^{ème} de poule en position 9 à 12 dans le même ½ tableau que leur 2^{ème} de poule mais dans le ¼ opposé.

223) Tableaux à 16 joueurs :

Les 16 joueurs ou joueuses sont répartis dans 4 poules de 4.

Ils sont placés dans ces poules par ordre de points classement décroissant en limitant au maximum le nombre de joueurs d'un même club – cf article 14 des règlements fédéraux.

Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final à élimination directe, avec classement des 3 premiers.

Les joueurs sont placés de la manière suivante dans le tableau :

- le 1^{er} de la poule 1 en position 1.
- le 1^{er} de la poule 2 en position 2.
- le 1^{er} de la poule 3 et 4 en position 3 et 4 par tirage au sort
- le 2^{ème} de chaque poule en position 5 à 8 par tirage au sort dans l'autre ½ tableau que leur 1^{er} respectif.

Uniquement pour la catégorie des – de 9 ans, le tableau final est à classement intégral et les 3^{ème} et 4^{ème} de poule sont placés dans un tableau avec classement intégral pour les places 9 à 16.

224) Récompenses :

Les 3 premiers de chaque catégorie sont récompensés.

225) Classement clubs

Un classement des clubs est établi suite aux résultats individuels des joueurs et joueuses.

Celui-ci est réalisé suivant le barème ci-dessous :

Vainqueur	4 points
Finaliste	3 points
Places 3 et 4	2 points
Places 5 à 8	1 point

En cas d'égalité de points entre les clubs, il y aura avantage à celui ayant remporté le maximum de tableaux. Et si, il y a toujours égalité, avantage à celui qui aura le maximum de joueurs sélectionnés à cette épreuve.

Une dotation en matériel (marque STIGA - catalogue Wack Sport) est attribuée de la manière suivante :

- 1^{er} club = 450 €
- 2^{ème} club = 350 €
- 3^{ème} club = 250 €

Attention : La formule peut être revue en fonction du nombre de participants.

NB : dans la mesure du possible, les matches seront arbitrés par des officiels.